



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

TROISIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 11 juin 2026 — N° 16

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de remercier les électeurs de la circonscription de Beauce-Nord, son équipe et sa famille pour leur appui.

Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire du Tournoi provincial moustique de Montréal-Nord.

Mme Tremblay (Hull) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme Les enfants de l'espoir de Hull.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner la contribution de la mobilisation du collectif Nous sommes coop au retrait du projet de loi n° 20.

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de confirmer la force de son engagement politique.

11 juin 2026

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin d'inviter la population à visiter la circonscription de Vaudreuil durant la période estivale.

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'équipe du bureau de circonscription de Huntingdon.

Mme Blanchette Vézina (Rimouski) fait une déclaration afin d'offrir un message de remerciement en cette fin de mandat.

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de rendre hommage aux bénévoles des organisations sportives de la circonscription de Papineau.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de remercier les électeurs de la circonscription de Saint-Hyacinthe et son équipe pour leur appui.

Mme Biron (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de féliciter la brigade culinaire de l'école secondaire Les Etchemins, finaliste de la Tablée des chefs.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin d'inviter la population à visiter la circonscription de Rivière-du-Loup–Témiscouata durant la période estivale.

11 juin 2026

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 06.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Lafrenière, ministre de la Sécurité intérieure, dépose :

Le plan stratégique 2026-2031 de la Commission québécoise des libérations conditionnelles.

(Dépôt n° 176-20260611)

Mme Bélanger, ministre de la Santé, dépose :

Le rapport de performance 2025-2026 du système de santé et de services sociaux du Commissaire à la Santé et au bien-être.

(Dépôt n° 177-20260611)

M. Roberge, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Protection des renseignements personnels, dépose :

Le rapport quinquennal 2026 de la Commission d'accès à l'information du Québec.

(Dépôt n° 178-20260611)

11 juin 2026

M. Martel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

La revue de mandat indépendante de la Financière agricole du Québec 2018-2025 de l'École nationale d'administration publique.

(Dépôt n° 179-20260611)

M. Bonnardel, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 2 concernant le financement des services de réhabilitation sociale, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 mai 2026 par M. Fontecilla (Laurier-Dorion);

(Dépôt n° 180-20260611)

Une lettre, que lui a adressée Mme Sonia Lebel, ministre de l'Éducation, concernant une motion adoptée par l'Assemblée nationale le 10 décembre 2025;

(Dépôt n° 181-20260611)

Une lettre, que lui a adressée Mme Sonia Lebel, ministre de l'Éducation, concernant une motion adoptée par l'Assemblée nationale le 26 février 2026.

(Dépôt n° 182-20260611)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 10 juin 2026, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Charte de la langue française et de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français. Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 183-20260611)

11 juin 2026

Dépôts de pétitions

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 863 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande visant à protéger la santé mentale des intervenants en sécurité publique et de leurs familles en rétablissant le financement du programme PSPNET (versions française et anglaise).

(Dépôt n° 184-20260611)

Mme Rizqy (Saint-Laurent) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 6 808 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la mise en place d'un programme provincial de remboursement ou de prise en charge des protections menstruelles.

(Dépôt n° 185-20260611)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Fortin, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Fortin, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Derraji (Nelligan) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, retire certains propos non parlementaires.

11 juin 2026

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 10 juin 2026 sur la motion de Mme Bélanger, ministre de la Santé, proposant que le projet de loi n° 9, Loi visant à prévenir les effets nocifs de la boisson énergisante sur la santé des jeunes, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 58 en annexe)

Pour : **103** Contre : **1** Abstention : **2**

En conséquence, le projet de loi n° 9 est adopté.

L'Assemblée tient le vote reporté le 10 juin 2026 sur la motion de M. Bernard, ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, proposant que le projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 59 en annexe)

Pour : **89** Contre : **7** Abstention : **9**

En conséquence, le projet de loi n° 11 est adopté.

L'Assemblée tient le vote reporté le 10 juin 2026 sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, proposant que le projet de loi n° 10, Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques abusives de revente de billets et de renouvellement d'abonnements en ligne, soit adopté.

11 juin 2026

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 60 en annexe)

Pour : **102** Contre : **1** Abstention : **1**

En conséquence, le projet de loi n° 10 est adopté.

Motions sans préavis

Mme Fréchette, première ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 58 à 58.3 de la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), madame Marie-Claude Girard, autrice de plusieurs livres et publications et conférencière, soit nommée membre à temps partiel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, volet droits de la personne, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Habib El-Hage.

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'article 58 de la Charte des droits et libertés de la personne, un vote électronique requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 61 en annexe)

Pour : **97** Contre : **7** Abstention : **0**

11 juin 2026

Mme Fréchette, première ministre, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants, propose :

QUE, conformément aux articles 58 à 58.3 de la Charte des droits et libertés de la personne (chapitre C-12), madame Nicole Léger, vice-présidente, Les Communications animées inc., soit nommée membre à temps partiel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, volet droits de la jeunesse, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes, pour pourvoir un poste vacant.

La motion est mise aux voix et, aux fins l'article 58 de la Charte des droits et libertés de la personne, un vote électronique requérant l'approbation d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 62 en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont) et Mme Rizqy (Saint-Laurent), présente une motion concernant les lanceurs d'alerte; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Dufour (Abitibi-Est), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant les lanceurs d'alerte; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

11 juin 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Proulx (Berthier), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Gentilcore (Terrebonne), M. Chassin (Saint-Jérôme), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte), M. Marissal (Rosemont), Mme Rizqy (Saint-Laurent) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à la comédienne, autrice et scénariste Sophie Faucher, décédée le 9 juin dernier;

QU'elle salue son immense contribution aux arts et à la culture québécoise tout au long de sa carrière;

QU'elle offre ses plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches, ses nombreux amis ainsi qu'à l'ensemble de la communauté artistique;

QU'enfin, l'Assemblée nationale tienne une minute de silence en mémoire de Sophie Faucher.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), conjointement avec Mme Zaga Mendez (Verdun), Mme Gentilcore (Terrebonne), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant la filière batterie; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Blanchette Vézina (Rimouski), conjointement avec M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant la bourse carbone du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

11 juin 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 du Règlement, Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose :

QUE le jeudi 11 juin en après-midi et en soirée, l'Assemblée et les commissions tiennent séance de 14 heures à 18 heures et de 19 heures à 21 heures plutôt que de 15 heures à 18 heures et de 19 h 30 à 22 h 30;

QUE la présente motion ait préséance sur toute disposition incompatible du Règlement de l'Assemblée nationale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi modifiant principalement la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole aux fins d'encadrer les réservoirs souterrains et certaines conduites;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 23, Loi visant principalement à mieux accompagner les personnes dont l'état mental pourrait représenter un risque pour leur propre sécurité ou celle d'autrui.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions, qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi visant à assurer la représentation effective des électeurs.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

11 juin 2026

Adoption

M. Lafrenière, ministre de la Sécurité intérieure, propose que le projet de loi n° 4, Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence d'un partenaire intime et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 59, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 heures, conformément à l'ordre adopté précédemment.

Les travaux reprennent à 14 heures.

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Lafrenière, ministre de la Sécurité intérieure, proposant que le projet de loi n° 4, Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence d'un partenaire intime et modifiant diverses dispositions législatives, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 63 en annexe)

Pour : **75** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 4 est adopté.

11 juin 2026

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement, qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 22, Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Boissonneault (Arthabaska).

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont rejetés.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230, M. Poulin, ministre des Affaires municipales, propose que le projet de loi n° 22, Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 22 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des relations avec les citoyens, qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 24, Loi protégeant le consommateur contre l'utilisation trompeuse ou frauduleuse de l'identité ou de l'image d'une personne.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 24, Loi protégeant le consommateur contre l'utilisation trompeuse ou frauduleuse de l'identité ou de l'image d'une personne, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 24 est adopté.

11 juin 2026

Du consentement de l'Assemblée, les parlementaires suivants prennent la parole afin de souligner leur retrait de la vie politique à la fin du présent mandat :

M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
Mme Jeannotte (Labelle)
Mme Grondin (Argenteuil)
Mme LeBel (Champlain)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé au dépôt d'un rapport de commission.

Dépôts de rapports de commissions

M. Julien (Charlesbourg), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, le 11 juin 2026, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi modifiant principalement la Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole aux fins d'encadrer les réservoirs souterrains et certaines conduites. Le rapport contient des amendements au projet de loi, dont un au titre.

(Dépôt n° 186-20260611)

Du consentement de l'Assemblée, les parlementaires suivants prennent la parole afin de souligner leur retrait de la vie politique à la fin du présent mandat :

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac)
Mme Roy (Verchères)
Mme Poulet (Laporte)
Mme D'Amours (Mirabel)

11 juin 2026

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose l’ajournement des travaux au vendredi 12 juin 2026, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 16 h 42, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l’Assemblée s’ajourne au vendredi 12 juin 2026, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 11 juin 2026, à 14 h 15, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Tremblay (Hull), M. Asselin (Vanier-Les Rivières) et Mme Hébert (Saint-François), les représentants de la première ministre, de Mme Poulet (Laporte), et de Mme Bolduc, avocate à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l’honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 9 Loi visant à prévenir les effets nocifs de la boisson énergisante sur la santé des jeunes
- n° 11 Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d’allègement du fardeau réglementaire et administratif
- n° 12 Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l’enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d’un service de garde éducatif en communauté
- n° 200 Loi concernant Le Country Club de Montréal
- n° 204 Loi concernant la Ville de Gatineau
- n° 205 Loi concernant un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Québec

11 juin 2026

Puis, à 15 heures, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de M. Grandmont (Taschereau), le représentant de la cheffe du deuxième groupe d'opposition, et de Mme Bolduc, avocate à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 201 Loi concernant le Monastère des Ursulines de Québec

La Présidente

NATHALIE ROY

11 juin 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Bélanger, ministre de la Santé, proposant l'adoption du projet de loi n° 9, Loi visant à prévenir les effets nocifs de la boisson énergisante sur la santé des jeunes :

(Vote n° 58)

POUR – 103

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (IND)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (IND)	Laflamme (PQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Dufour (IND)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chapleau)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Marissal (IND)	(Hull)
(Portneuf)	(Groulx)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (PLQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	

CONTRE – 1

Chassin (IND)

ABSTENTIONS – 2

Blanchette Vézina (IND)

Lakhoyan Olivier (IND)

11 juin 2026

Sur la motion de M. Bernard, ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, proposant l'adoption du projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif :

(Vote n° 59)

POUR – 89

Allaire (CAQ)	Cicccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (IND)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (IND)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (IND)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blais (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blouin (CAQ)	Dufour (PLQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	(Mille-Îles)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Duranceau (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Emond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Bussière (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Cadet (PLQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Caire (CAQ)	Garceau (PLQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caron (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
(La Pinière)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Mallette (CAQ)	Thouin (CAQ)
(Portneuf)	(Groulx)	Martel (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Morin (PLQ)	
Chassin (IND)	Jacques (CAQ)	Nichols (PLQ)	

CONTRE – 7

Bouazzi (QS)	Grandmont (QS)	Zanetti (QS)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	
Ghazal (QS)	Zaga Mendez (QS)	

ABSTENTIONS – 9

Arseneau (PQ)	Boissonneault (PQ)	Lakhoyan Olivier (IND)
Bérubé (PQ)	Gentilcore (PQ)	Paradis (PQ)
Blanchette Vézina (IND)	Laflamme (PQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)

11 juin 2026

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, proposant l'adoption du projet de loi n° 10, Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques abusives de revente de billets et de renouvellement d'abonnements en ligne :

(Vote n° 60)

POUR - 103

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (IND)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (IND)	Laflamme (PQ)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Dufour (IND)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (IND)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blouin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Mallette (CAQ)	(Hull)
(Portneuf)	(Groulx)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (PLQ)	
Charette (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	
Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	

CONTRE - 1

Chassin (IND)

ABSTENTIONS - 1

Blanchette Vézina (IND)

11 juin 2026

Sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, proposant que Mme Marie-Claude Girard soit nommée membre à temps partiel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

(Vote n° 61)

POUR - 97

Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	Charette (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (PLQ)
Asselin (CAQ)	Chassin (IND)	Jolin-Barrette (CAQ)	Paradis (PQ)
Bachand (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (IND)
Bélanger (CAQ)	Déry (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Prévost)	Dionne (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Prass (PLQ)
Bernard (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Laflamme (PQ)	Proulx (CAQ)
Bérubé (PQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Provençal (CAQ)
Biron (CAQ)	Dubé (IND)	Lafrenière (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (IND)	Lakhoyan Olivier (IND)	Rivest (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Boissonneault (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schmaltz (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Cadet (PLQ)	Gentilcore (PQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chauveau)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Caron (PLQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
(La Pinière)	(Groulx)	Mallette (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
(Portneuf)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)

CONTRE - 7

Bouazzi (QS)	Grandmont (QS)	Zanetti (QS)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	
Ghazal (QS)	Zaga Mendez (QS)	

11 juin 2026

Sur la motion de Mme Fréchette, première ministre, proposant que Mme Nicole Léger soit nommée membre à temps partiel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

(Vote n° 62)

POUR - 105

Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Cicccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (IND)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dubé (IND)	Laflamme (PQ)	Reid (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (IND)	Laframboise (CAQ)	Rivest (CAQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (IND)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (IND)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Cadet (PLQ)	Gentilcore (PQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	Girard (CAQ)	Mallette (CAQ)	(Hull)
Caron (PLQ)	(Groulx)	Martel (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
(La Pinière)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (PLQ)	

11 juin 2026

Sur la motion de M. Lafrenière, ministre de la Sécurité intérieure, proposant l'adoption du projet de loi n° 4, Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence d'un partenaire intime et modifiant diverses dispositions législatives :

(Vote n° 63)

POUR - 75

Allaire (CAQ)	Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Kelley (PLQ)	Poulet (IND)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laflamme (PQ)	Prass (PLQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	(Mille-Îles)	Lamothe (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blais (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Gendron (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bussière (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Chauveau)	Tanguay (PLQ)
Cadet (PLQ)	Grondin (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (PLQ)	Guillemette (CAQ)	McGraw (PLQ)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)	(Hull)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
(Portneuf)	Jeannotte (CAQ)	Nichols (PLQ)	Zanetti (QS)